

# BASSE-NORMANDIE



**1,47** million d'habitants  
(données INSEE de 2010)

**2,3%**  
de la population française

BASSE-NORMANDIE

→ **CALVADOS  
MANCHE  
ORNE**

« MIEUX CONNAÎTRE LES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME POUR FIXER LES PRIORITÉS D'ACTIONS. »



## CHARGÉE DE MISSION RÉGIONALE DE L'ANLCI

**Marie-Josée LEFEBVRE**

Désignée à mi-temps par le Préfet de région depuis juin 2011, placée à ERREFOM (CARIF/OREF), en partenariat avec le Conseil Régional.

### ERREFOM

Unicité BAT A - 10, rue Alfred Kastler - 14052 CAEN Cedex 4  
[mjlefebvre@errefom.info](mailto:mjlefebvre@errefom.info)  
Tél. 02 31 95 03 39

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

Site d'ERREFOM :  
[www.errefom.info](http://www.errefom.info)  
Tél. 02 31 95 03 39

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

- Selon les données INSEE de 2008, la région se distingue par son faible niveau de qualification avec 21,3% des 15 ans ou plus non scolarisés sans diplôme, soit 2,6 points de plus qu'au national (18<sup>e</sup> rang régional).
- Selon les données JDC de 2011, 4,2% des jeunes de 17 ans sont repérés en situation d'illettrisme, soit 738 jeunes. Ce taux passe à 6,3% pour le département de l'Orne soit 215 jeunes.

1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN BASSE-NORMANDIE

Depuis juin 2011, la chargée de mission régionale de l'ANLCI est basée à l'ERREFOM, avec un cofinancement État - Conseil régional.

L'ERREFOM (Espace Régional de Ressources sur l'Emploi, la Formation et les Métiers) est le CARIF OREF de Basse-Normandie, chargé notamment du secrétariat du CCREFP (Comité Consultatif Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et reconnu, à ce titre, comme lieu privilégié de coordination de l'ensemble des partenaires régionaux.

Signée en décembre 2011 par le Préfet de Région, la lettre de mission de la chargée de mission régionale reprend les principes d'intervention retenus par l'État et le Conseil régional pour la mission de prévention et de lutte contre l'illettrisme sur le territoire :

- Une priorité commune État - Conseil régional visant le monde de l'entreprise, avec un volet prévention maintien dans l'emploi pour les salariés et un volet sécurisation des parcours pour les demandeurs d'emploi.
- La déclinaison des engagements actés par l'État, le Conseil régional et l'Autorité Académique dans le cadre du CPRDFP et les préconisations faites par les partenaires sociaux dans le cadre de la Déclaration commune signée le 18 décembre 2009.
- Le respect du principe d'animation territoriale dans les différentes actions menées.

Cette animation spécifique, créée par l'Etat et le Conseil régional, vise à impulser un large partenariat local favorisant la déclinaison des politiques d'emploi/formation/insertion en tenant compte des besoins et des spécificités locales.

- L'accompagnement et la valorisation des actions existantes au niveau régional, départemental et local.

Le suivi de l'activité est réalisé par le Préfet de région en lien avec la Région et présenté devant le Comité Plénier du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) au sein duquel une commission Illettrisme a été créée. Cette dernière assure également le pilotage stratégique de l'Observatoire régional.

Le Centre de Ressources Illettrisme (CRI) existe au sein de l'ERREFOM depuis 2003. Son rôle est de venir en appui des décideurs institutionnels et des acteurs professionnels de la lutte contre l'illettrisme notamment par l'accompagnement de dispositifs et la mise en œuvre de programmes de professionnalisation.

La chargée de mission régionale assure également la responsabilité du CRI à mi-temps. Ces deux missions sont donc aujourd'hui fédérées autour de la Prévention et de la Lutte contre l'illettrisme.

2

## LE CADRE D'INTERVENTION DE LA MISSION DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN RÉGION

Un premier accord cadre avait été conclu le 20 mars 2007 entre l'État, le Conseil régional et le Rectorat en vue d'organiser la coopération entre les différents services concernés par la prévention et la lutte contre l'illettrisme mais il ne s'agit pas à proprement parler d'un plan régional de lutte contre l'illettrisme. Depuis cette date, avec la nomination d'une nouvelle chargée de mission régionale de l'ANLCI, les différents partenaires, État, Conseil régional et partenaires sociaux se sont fédérés autour du projet de création d'un Observatoire régional de l'illettrisme dont l'animation serait basée sur un site internet dédié.

L'Observatoire poursuit trois objectifs : élaborer un diagnostic territorial reposant sur des diagnostics partagés, rendre plus lisibles et visibles les acteurs et actions en matière de lutte contre l'illettrisme et mettre en cohérence les dispositifs et les moyens avec les besoins des territoires.

Le site internet dédié, ouvert au grand public doit permettre de :

- Mettre à disposition une entrée régionale unique facilitant l'accès aux informations utiles à tous les acteurs et bénéficiaires directs et indirects en région.
- Valoriser et diffuser les expérimentations, actions, moyens mis en œuvre régionalement.
- Centraliser les informations et les leviers d'actions spécifiques à la Prévention et à la Lutte contre l'Illettrisme en Basse Normandie.
- Échanger et capitaliser sur la problématique de l'illettrisme en vue de « désacraliser » cette notion et améliorer l'accès des Bas-normands à la maîtrise ou au développement de compétences nécessaires dans la vie sociale et professionnelle.

## 3

## DES PRIORITÉS DÉPLOYÉES SUR LE TERRITOIRE

### Les 4 composantes de l'Observatoire régional de l'illettrisme

- Une base de données territoriales chiffrées, spécifique Prévention et Lutte contre l'illettrisme (approche nationale, régionale, locale) constituera un outil partagé d'aide à la décision pour les différents acteurs régionaux et locaux et sera aussi un vecteur d'information pour le grand public.
- Un annuaire « dynamique » des acteurs conçu en fonction de différentes clés d'entrée possibles : recherche de partenaires, d'intervenants, de sources d'information, de solutions... permettra de décloisonner les dispositifs pour ainsi améliorer la cohérence des moyens et de compétences.
- Une cartographie des actions et des moyens par un repérage, une analyse et une valorisation des bonnes pratiques permettra de les mutualiser et de les rendre transférables.
- Une base documentaire juridique, financière et technique permettra de regrouper et traiter spécifiquement les données et ressources sur le thème de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme simplifiant ainsi l'accès à l'information.

### Dans le champ de la prévention, le déploiement en région d'actions éducatives familiales (AEF)

Deux expérimentations des AEF ont été conduites en Basse-Normandie lors de la phase de création de ce nouveau dispositif dans le domaine de l'aide aux devoirs et du soutien à la parentalité au travers d'Ateliers de formation de base (AFB). Dans leur prolongement, la mission régionale souhaite développer, avec l'ANLCL, un projet régional multi-partenarial dans les 3 départements (Manche, Calvados et Orne).

Par ailleurs, dans le cadre des assises académiques, l'Éducation nationale s'est fixée comme priorité la maîtrise de la langue. Un travail d'identification des publics en situation de décrochage scolaire se met en place et ces données auront vocation à alimenter l'Observatoire régional.

### L'accès aux savoirs de base et aux compétences clés, à destination des demandeurs d'emploi

L'axe 2 « Donner à tous accès à un premier niveau de qualification » du schéma régional de lutte contre l'illettrisme inscrit dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) affiche un objectif double : sensibiliser et outiller les acteurs de l'orientation et de la formation ainsi que les partenaires pour favoriser une meilleure détection des situations d'illettrisme.

Deux dispositifs de formation sont déployés : le dispositif « Compétences clés » de l'État et le Programme de « Formation de Base » du Conseil régional. Le dispositif « Compétences clés » offre des formations visant à lutter contre l'illettrisme et à développer les connaissances et compétences de base dans certains domaines en lien avec un projet d'emploi. Entre avril à septembre 2010 (premier marché), le nombre d'apprenants effectivement entrés en formation s'élevait à 636 ; ils sont 621 dans le cadre du second marché (à partir de septembre 2011), sachant que 53 % d'entre eux ont un niveau de formation de niveaux VI et V bis. >>>

## ZOOM

### « FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION DE BASE DES SALARIÉS »



Une action a été menée sur le territoire d'Alençon dans le département de l'Orne.

L'association la Boîte aux Lettres, Atelier de Formation de Base et la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon se sont associées, dans le cadre d'un large partenariat impliquant la DIRECCTE, la Région, le centre ressources illettrisme, la Chambre de commerce et d'industrie d'Alençon, la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Orne, Orne Développement (Conseil Général), Opcalia et Agefos Pme, pour mener une action visant à promouvoir la formation de base auprès des entreprises du bassin d'emploi d'Alençon (chefs d'entreprises et directions des ressources humaines).

L'objectif était triple : sensibiliser les entreprises et repérer les besoins à travers une enquête, accompagner les entreprises sur le repérage des salariés et les possibilités d'intervention par l'organisation d'ateliers thématiques et fédérer les entreprises du Bassin d'emploi et les acteurs économiques autour d'une démarche de lutte contre l'illettrisme avec l'animation d'une conférence de clôture de l'action.

Cette action a permis une forte implication des partenaires économiques locaux et régionaux. Si les résultats immédiats sont modestes, 11 entreprises ont mis en place des actions de formation pour des salariés en situation d'illettrisme et 7 sont en cours de négociation, elle a permis un ancrage fort d'une structure de lutte contre l'illettrisme sur son territoire auprès des entreprises.

L'État et le Conseil régional ont soutenu cette expérimentation qui est suivie par les membres de la commission Illettrisme du CCREFP. Il s'agit aujourd'hui d'analyser les leviers et les freins de cette action et de construire les conditions de sa démultiplication sur d'autres territoires.

»» Le Programme de formation de base permet de réactiver et consolider des compétences de base et des compétences éco-citoyennes devant faciliter l'intégration sociale, l'accès à la formation qualifiante et/ou à l'emploi durable. En 2010 et en 2011, le nombre d'entrées effectives en formation était respectivement de 2 487 et de 2 067. En 2010, 73 % avaient un niveau de formation V et VI bis ; ils étaient 71 % en 2011.

Enfin, dans le cadre de la phase 3 du Forum Permanent des Pratiques (FPP), la Basse Normandie s'est engagée sur la thématique évolution professionnelle avec la pratique « Construction de parcours de formation ouverte et à distance (FOAD) en formation de base pour les demandeurs d'emploi ». L'atelier régional, regroupant des Ateliers de formation de base des 3 départements bas-normands a permis de sensibiliser les structures impliquées au processus de FOAD. L'utilisation des P@t (Points d'accès à la téléformation) et des EPN (Espaces Publiques numériques) comme lieux de formation à distance a permis de mailler le territoire avec une offre de formation au plus près des demandeurs d'emploi. Un kit du praticien a été conçu, destiné à tout acteur de la formation de base, praticien, responsable de structure et décideur. De 2009 à 2011, plus de 200 stagiaires (demandeurs d'emploi et salariés) ont pu être inscrits dans des parcours de formation incluant la modalité de distance.

### Faciliter l'accès des salariés avec un faible niveau de qualification aux savoirs de base en développant une ingénierie adaptée pour les entreprises et un programme régional de professionnalisation

Toujours dans le cadre du schéma régional de lutte contre l'illettrisme du CPRDFP, le dispositif « Se former plutôt que chômer » voté en juin 2009 et porté par le Conseil régional, se traduit - entre autres - par l'accompagnement de formations de remise à niveau aux savoirs de base en lien avec les branches professionnelles et les OPCA.

La DIRECCTE de Basse-Normandie s'est mobilisée auprès des entreprises bas-normandes pour sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'entreprise (partenaires sociaux, Branches professionnelles, OPCA), construire et expérimenter des dispositifs d'intervention adaptés aux besoins des salariés et dirigeants d'entreprises.

De plus, l'État et le Conseil régional ont contribué au déploiement d'une démarche qualité régionale autour du Référentiel Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP) de l'ANLCI. Celle-ci s'est construite en deux temps: une phase de formation action visant l'appropriation de l'outil par les organismes de formation et les OPCA leur permettant ainsi de se doter d'un langage commun. Une phase de formalisation du processus de construction de parcours de développement de Compétences Clés pour articuler différents contextes et dispositifs, en direction de salariés, de demandeurs d'emplois ou de stagiaires de formation qualifiante, dans un objectif de sécurisation de parcours professionnel. Depuis le lancement de la démarche, 100 personnes ont été formées : 18 conseillers représentant 10 OPCA ou OPACIF et 82 formateurs représentant 27 organismes.

### Sensibiliser et former les acteurs au repérage des situations d'illettrisme

Cet objectif se traduit essentiellement à travers la mise en œuvre régionale de l'accord-cadre signé entre l'ANLCI et Pôle Emploi. Une spécificité régionale de Pôle Emploi tient à la présence de « référents formation » aux différents échelons du territoire (régional, départemental et local). Des actions de sensibilisation destinées aux conseillers Pôle Emploi ont ainsi pu être menées sur chaque site (557 agents formés en 2010) et s'adresseront aux conseillers de CAP Emploi et des missions locales en 2012.

### Mieux repérer les acteurs, mutualiser les outils et capitaliser les actions sur le territoire

En matière de repérage, une analyse qualitative des décrocheurs scolaires est réalisée à l'occasion des Journées Défense Citoyenneté (JDC). Chaque jeune identifié en décrochage scolaire est reçu en entretien et les raisons du décrochage sont analysées avec lui et transmises aux plateformes d'insertion de la Mission Générale d'Insertion. Ces données sont capitalisées par territoire.

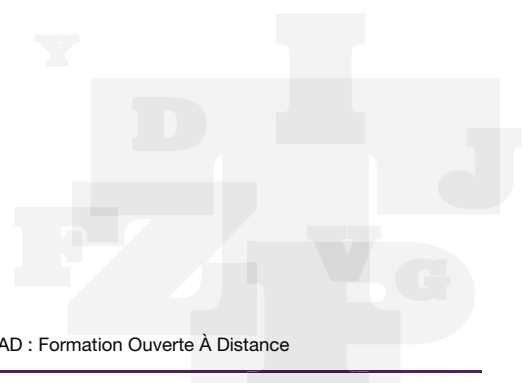
Depuis 2005, le centre ressources illettrisme s'est doté d'une plateforme collaborative permettant d'ouvrir des espaces de travail pour faciliter le travail de groupes spécifiques engagés dans un projet commun, en proposant un outil de travail à distance et les services indispensables à la réalisation du projet.

Chaque espace thématique (FOAD\* et Illettrisme, le dispositif Compétences clés, la démarche qualité RCCSP, les situations didactisées, le réseau AFB Basse-Normandie, dispositif d'insertion du Conseil régional) met à disposition des outils de partage d'informations, de communication et de gestion de projet. Le recours à ce mode de travail collaboratif est devenu une composante indispensable réclamée et utilisée par les 400 inscrits (en 2011) de tous les groupes projets régionaux.

## 4

### UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

Le CPRDFP prend en compte la lutte contre l'illettrisme dans l'axe 2 « Le développement des compétences et des qualifications en lien avec le territoire », chapitre « Donner à tous accès à un premier niveau de qualification ». L'articulation avec le schéma régional concerté de lutte contre l'illettrisme y est précisée.



\* FOAD : Formation Ouverte À Distance